



ÉCODEF

182
MAI 2021

• LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE (SGA/DAF/OED) •

LES ENTREPRISES FOURNISSEURS DE LA DÉFENSE : 18 MDS € D'ACHATS EN 2020 AUX ENTREPRISES RÉSIDENTES

En 2020, le montant total des paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs s'élève à 22,0 Mds €, en progression de +6,1 % par rapport à 2019. Le montant payé aux seules entreprises résidentes⁽¹⁾ en France est de 18 Mds €, soit 82 % du total des paiements. France entière on recense près de 19 000 PME « régionales » fournisseurs du ministère des Armées en 2020, pour un montant de paiements associé de 1,7 Mds €. On évalue à près de 8 000, le nombre d'emplois qui sont liés aux paiements du ministère des Armées à des PME, un nombre stable par rapport à 2019 et ce dans un contexte marqué par la crise sanitaire.

LE MINISTÈRE DES ARMÉES A VERSÉ 22 MDS € À SES FOURNISSEURS EN 2020

En 2020, le montant total des paiements du ministère des armées à ses fournisseurs s'élève à 22 Mds €, un montant en progression de +6,1 % par rapport à 2019. Sur ces 22 Mds € de paiements, 18 Mds € (82 % du total des paiements) sont versés directement aux entreprises résidentes en France, et 4 Mds € à d'autres fournisseurs (entreprises non-résidentes, organisations internationales, administrations, UGAP, EDA, etc.). Les montants versés aux entreprises résidentes ont augmenté de +7,6 % sur un an, notamment ceux à destination des grandes entreprises (+ 1,1 Mds €) (**Figure 1**).

Figure 1 : Évolution des paiements par type de fournisseurs
Mos €, %

Types de fournisseurs	2019 M€	2020 M€	2020 / 2019 Mos €	2020 / 2019 (%)
Paiements totaux, dont aux :	20 767	22 042	+1 274	+ 6,1
Entreprises résidentes	16 730	17 996	+1 267	+ 7,6
Entreprises privées	13 823	15 147	+1 324	+ 9,6
Microentreprises	337	342	+5	+ 1,6
PME	1 640	1 680	+40	+ 2,4
ETI	2 929	3 076	+146	+ 5,0
GE	8 917	10 050	+1 133	+ 12,7
Entreprises publiques	2 906	2 849	-57	-2,0
Entreprises étrangères	1 114	1 197	+83	+ 7,5
Autres*	2 924	2 848	-76	-2,6
PME + micro-entreprises**	1 977	2 022	+45	+ 2,3

Champ : voir Guide méthodologique 2020, OED.

* Autres :

- États étrangers, carte achat, org. internationales (Occar, OTAN), etc.

- entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée,

- entreprises hors champ.

** privées et publiques.

Source : REFD 2020, OED.

24 000 ENTREPRISES FOURNISSEURS

On dénombre en 2020, 24 038 entreprises fournisseurs directs du ministère des armées, un chiffre en recul de -8,3 % par rapport à l'année précédente.

Près de la moitié (48,9 %) des entreprises privées résidentes fournisseurs en 2020 sont des micro-entreprises, 40,2 % sont des petites et moyennes entreprises (PME), 9,7 % sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 1,1 % des grandes entreprises (GE).

Entre 2019 et 2020, le nombre d'entreprises résidentes fournisseurs se réduit, quelle que soit la catégorie considérée. En particulier, le nombre de micro-entreprises résidentes fournisseurs diminue de -11 %, soit 1 360 entreprises de moins.

STATISTIQUES

Yves-Marie ANDRIEU
Chargé d'études

Typhaine AUNAY
Responsable de la Section Statistiques

Sylvain MOURA
Adjoint au Secrétaire Général



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr

(1) Entreprise exerçant son activité sur le territoire national.

Le montant des paiements effectués par le ministère vers les PME est en augmentation (+2,4 %) entre 2019 et 2020. Toutefois, le nombre de PME bénéficiant de paiements du ministère des armées diminue de -8,8 % sur la même période (**Figure 2**).

Figure 2 : Évolution du nombre d'entreprises par type de fournisseurs

Nombre, %

Types de fournisseurs	2019	2020	2020 / 2019 Nombre	2020 / 2019 (%)
Nombre d'entreprises, dont :	26 209	24 038	-2 171	-8,3
Entreprises résidentes	24 930	22 566	-2 364	-9,5
Entreprises privées	24 877	22 518	-2 359	-9,5
Microentreprises	12 373	11 013	-1 360	-11,0
PME	9 936	9 058	-878	-8,8
ETI	2 311	2 194	-117	-5,1
GE	257	253	-4	-1,6
Entreprises publiques	53	48	-5	-9,4
Entreprises étrangères	218	231	+13	+ 6,0
Autres*	1 061	1 241	+180	+ 17,0
PME + micro-entreprises**	22 316	20 076	-2 240	-10,0

Champ : voir Guide méthodologique 2020, OED.

* Autres :

- États étrangers, carte achat, org. internationales (Occar, OTAN), etc.

- entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée,

- entreprises hors champ.

** privées et publiques.

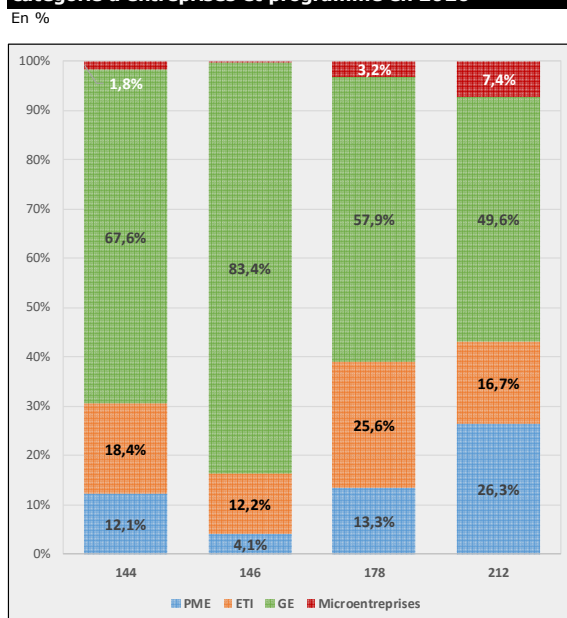
Source : REFD 2020, OED.

Le programme 146 (Équipement des forces) est le programme budgétaire de la mission Défense qui a le plus effectué de paiements directs aux entreprises résidentes en France en 2020, avec 8,5 Mds €. Ces montants de paiements directs sont principalement (à 83,4 %) effectués à destination de grandes entreprises.

En termes de paiements effectués à des entreprises résidentes en France, le programme 178 (Préparation et emploi des forces) arrive en deuxième position avec 7 Mds €. Ces paiements sont un peu plus diversifiés que ceux du programme 146, puisque 57,9 % sont versés à des grandes entreprises, 25,6 % à des ETI et 16,5 % à des PME (y compris micro-entreprises).

Les programmes 212 (Soutien de la politique de défense) et 144 (Environnement et prospective de la politique de défense) ont versé en 2020 des montants moindres (respectivement 0,6 Mds € et 1,1 Mds €), toutes catégories d'entreprises résidentes confondues. Le programme 212, est celui qui effectue le plus de paiements au profit des PME (26,3 %) (**Figure 3**).

Figure 3 : Paiements du ministère des Armées par catégorie d'entreprises et programme en 2020



P144 : Environnement et prospective de la politique de défense.

P146 : Équipement des forces.

P178 : Préparation et emploi des forces.

P212 : Soutien de la politique de défense.

Lecture : 12,1% des paiements aux entreprises du programme 144 sont à destination des PME.

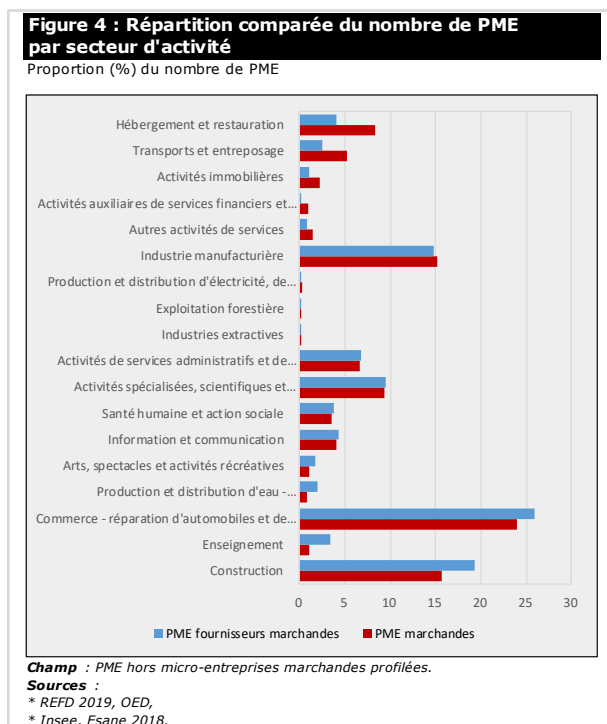
Champ : entreprises privées + publiques.

Source : REFD 2020, OED.

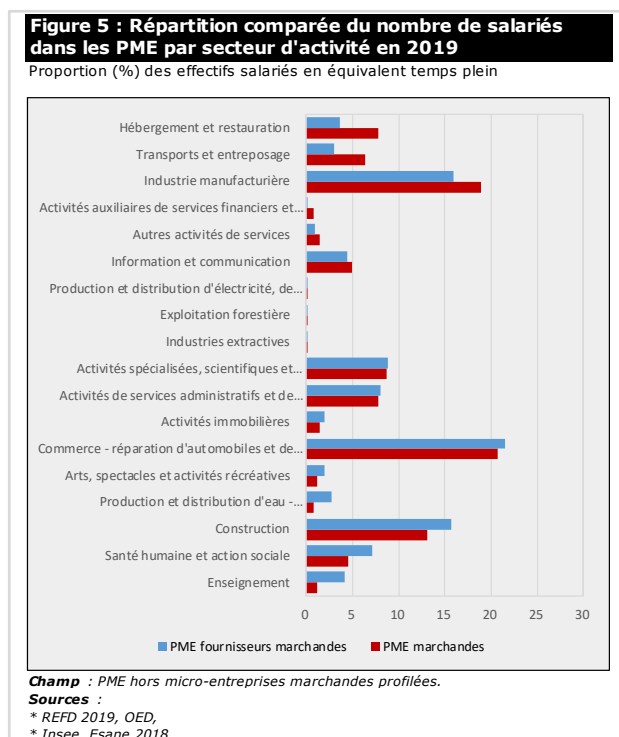
PORTRAIT ÉCONOMIQUE DES PME FOURNISSEURS DU MINISTÈRE

En 2019, on comptabilise 4 432 PME⁽²⁾ marchandes profilées qui ont reçu directement un paiement du ministère des Armées.

Ces PME fournisseurs sont surreprésentées en nombre par rapport à l'ensemble des PME, dans les secteurs de la construction et du commerce - réparation d'automobiles et de motocycles (**Figure 4**).



Le même constat, dans des proportions légèrement inférieures, est vérifié en termes de répartition sectorielle des PME en nombre de salariés en équivalents temps-plein (**Figure 5**).

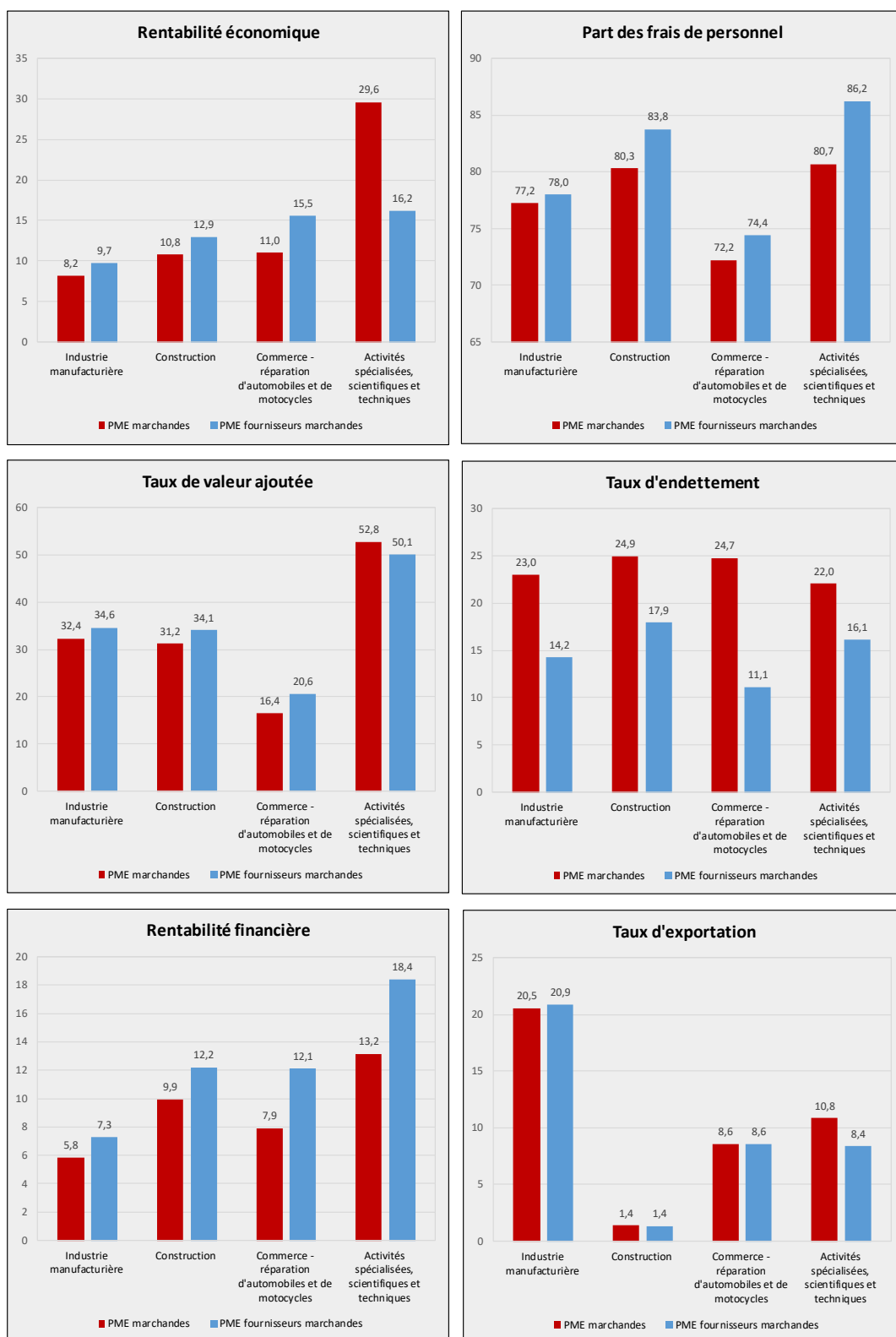


(2) Hors micro-entreprises.

Les PME fournisseurs du ministère des Armées, dont la main d'œuvre est généralement très qualifiée, présentent une part de frais de personnel supérieure à celle de l'ensemble des PME. Toutefois, cela ne les empêche pas d'être au-dessus de l'ensemble PME en termes de ratios de rentabilité économique (à l'exception des PME fournisseurs dans les activités spécialisées scientifiques et techniques) et de rentabilité financière. Elles sont donc dans l'ensemble en bonne santé économique et financière au vu des résultats de l'année 2019. Cela leur permet d'avoir un taux d'endettement plus faible (Figure 6).

Figure 6 : Ratios comptables comparés des PME par principaux secteurs d'activités

Ratios moyens



Champ : PME hors micro-entreprises marchandes profilées.

Sources :

* REFD 2019, OED,

* Insee, Esane 2018.

PRÈS DE 19 000 PME RÉGIONALES FOURNISSEURS DU MINISTÈRE DES ARMÉES EN 2020

1,7 Mds € de paiements aux PME « régionales » en 2020

France entière, on comptabilise 18 900 PME (y compris micro-entreprises) « régionales » fournisseurs du ministère des Armées en 2020, pour un total des paiements à ces PME qui s'élève à 1,7 Mds €. Entre 2019 et 2020, le montant des paiements aux PME progresse de +1,5 % en euros courants, alors que le nombre de PME est en recul de -8 % (Figure 7).

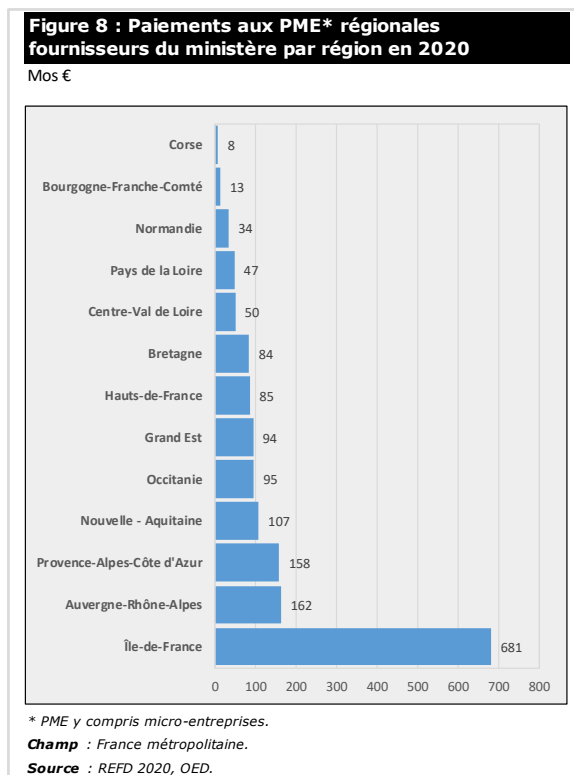
Figure 7 : PME* régionales fournisseurs du ministère, paiements et emplois liés

	2019	2020	2019/2020 %
Nombre	20 545	18 900	-8,0
Montants des paiements (Mos €)	1 648	1 673	+1,5
Nombre d'emploi liés	7 834	7 832	-

* PME y compris micro-entreprises.
Champ : France entière.
Source : REFD 2019 et 2020, OED.

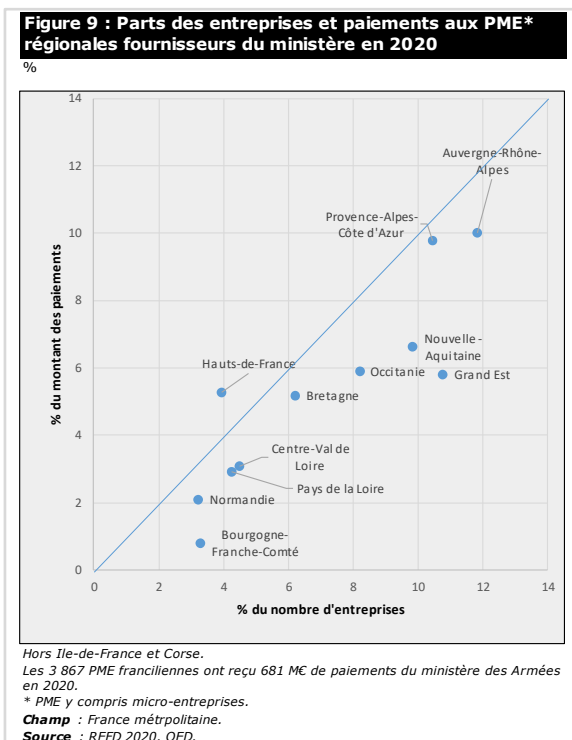
Une région francilienne sur-représentée

Les paiements aux PME fournisseurs du ministère des Armées sont largement effectués à destination d'entreprises franciliennes. En 2020, ils s'élèvent à 681 M€ soit 42,1 % des paiements du ministère vers des PME en France métropolitaine (Figure 8). Les paiements franciliens sont ainsi quatre fois supérieurs à ceux effectués vers les PME d'Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième région en termes de paiements aux PME. Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine regroupent à elles trois plus du quart des paiements du ministère des Armées aux PME en 2020 (respectivement 10,0 %, 9,8 % et 6,6 %).



La sur-représentation de l'Ile-de-France est aussi vérifiée en nombre d'entreprises régionalisées, mais dans une mesure moindre que pour les paiements. En effet, l'Ile-de-France concentre 22,3 % des PME fournisseurs du ministère. Hors Ile-de-France, trois régions représentent un tiers du nombre de PME fournisseurs en 2020 (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur).

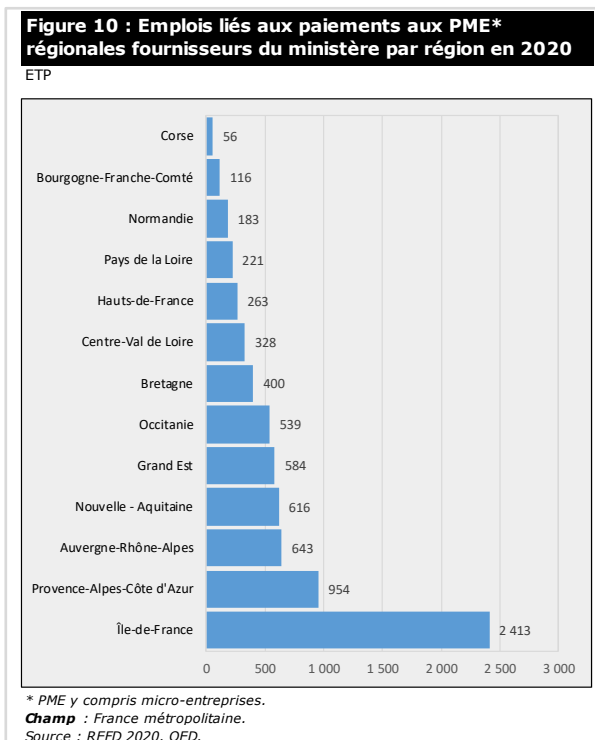
Pour chaque région, la proportion du nombre de PME est supérieure à celle des montants des paiements reçus. Les deux exceptions concernent les Hauts-de-France qui ont en proportion moins de PME (4,0 %) que de paiements (5,3 %), et la région Ile-de-France (**Figure 9**).



Près de 8 000 d'emplois liés aux paiements aux PME

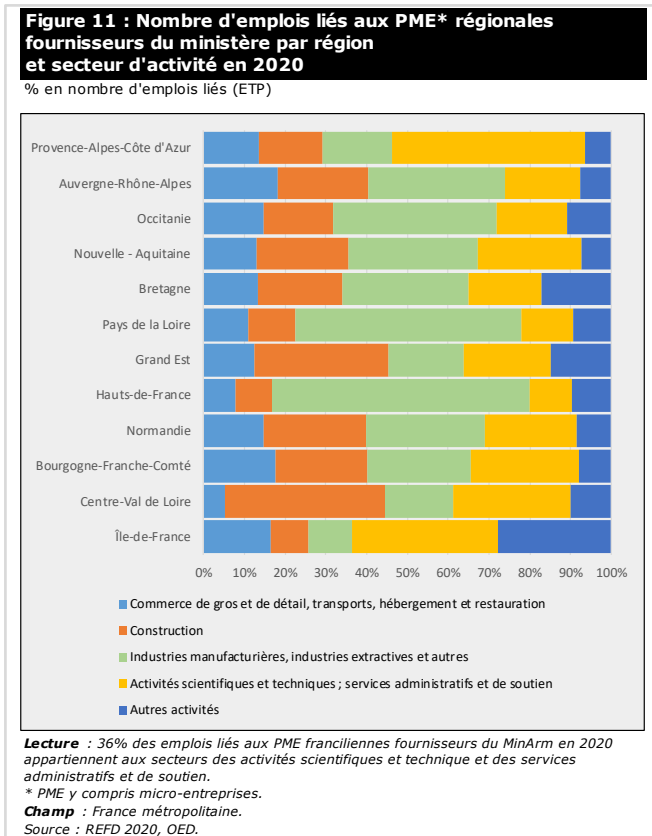
En 2020 et à l'échelle de la France entière, le total des emplois liés aux dépenses du ministère des Armées à ses PME fournisseurs s'élève à 7 832 ETP, un nombre stable par rapport à 2019. A l'échelle métropolitaine, la stabilité des emplois est également de mise, avec 7 314 emplois en 2020 contre 7 341 en 2019.

Avec 2 413 emplois, c'est dans la région francilienne que se concentre le plus grand nombre d'emplois liés aux paiements du ministère aux PME en 2020. L'Ile-de-France représente ainsi le tiers du total des emplois liés en métropole. Viennent ensuite les régions PACA, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine qui représentent à elles trois, 30,3 % du total métropolitain (**Figure 10**).



2 110 emplois liés aux activités scientifiques et techniques

En 2020, les emplois liés aux paiements aux PME fournisseurs du ministère des Armées sont pour près d'un sur trois issus du secteur « *Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien* » (28,8 %). Dans ce secteur, les emplois sont davantage présents en Ile-de-France et en PACA. Viennent ensuite les secteurs des « *Industries manufacturières, industries extractives et autres* » avec 1 707 emplois liés (23,3 % du total) et de la « *Construction* », 1 304 emplois liés (17,8 %). On observe des différences de spécialisation des PME fournisseurs du ministère entre les régions. En Hauts-de-France et Pays-de-Loire, la majorité des emplois liés aux paiements du ministère sont issus de l'industrie manufacturière et extractive. A l'inverse, ce secteur génère peu d'emplois en Ile-de-France et en PACA, régions dans lesquelles prédominent les emplois relevant du secteur des « *Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien* » (**Figure 11**).



Le volet des appels à projets industriels du plan de relance

Dans le cadre du plan « *France Relance* » présenté début septembre 2020 par le Gouvernement, l'État mobilise des moyens financiers pour soutenir l'activité par l'intermédiaire d'appels à projets. Une catégorie de ces appels à projet concerne les projets industriels, c'est-à-dire l'investissement industriel dans les territoires, la relocalisation des industries dans des secteurs critiques, l'accélération de la transition écologique et la décarbonation de l'industrie. Aux côtés des opérateurs publics (Bpifrance, l'agence de services et de paiement et l'ADEME), les services de l'État instruisent les projets et mobilisent les crédits en soutien aux projets retenus. Le financement apporté par l'État revêt la forme de subventions.

Les appels concernent deux volets (indépendance / compétitivité et verdissement) et sept domaines (soutien à l'investissement industriel dans les territoires, relocalisation dans les secteurs critiques, capacités de production de produits thérapeutiques liés au COVID-19, modernisation de la filière aéronautique, modernisation de la filière automobile, décarbonation par efficacité énergétique dans l'industrie, décarbonation par évolution des procédés). Pour l'État, cela représente des subventions à hauteur de 919 M€ (sur un coût des projets de 4,3 Mds €), répartis de manière égale entre les deux volets.

L'industrie de défense : 17 % des projets

A la date du 23 avril 2021, les projets de 1 320 sociétés ont été retenus par les services de l'État. Parmi elles, 965 appartiennent au champ de l'industrie manufacturière⁽³⁾ qui est le champ retenu dans cette analyse.

Alors que les sociétés appartenant à l'industrie de défense comptent pour 0,6 % des sociétés manufacturières en France, elles représentent 14,3 % des sociétés industrielles sélectionnées au titre de « France relance ». Si l'on ajoute quelques sociétés qui ne sont pas d'emblée identifiées comme relevant de la défense mais dont l'activité relève de ce domaine, ce taux monte à 16,7 %.

Le rôle central de la filière aéronautique

Le nombre de projets industriels retenus montre la place importante des filières automobile (22 % des projets), aéronautique (20 %) et agro-alimentaire (14 %). Les autres projets retenus se répartissent sur les treize autres filières (métallurgie, mode, chimie, santé...). La présence importante de l'industrie de défense s'explique d'abord par sa place dans la filière aéronautique puisqu'elle en porte 47 % des projets (logiquement, 61 % des projets portés par des entreprises de défense relèvent de l'aéronautique). Les entreprises de l'armement interviennent également dans les autres filières, telles que l'électronique, la chimie ou la métallurgie, pour lesquelles elles présentent environ 16 % des projets retenus.

Des PME majoritaires

Pour les sociétés industrielles dont les projets ont été retenus, la répartition par catégorie des entreprises de défense est comparable à celle des autres entreprises (colonne « Ensemble » de la **Figure 12**). Il ressort que les PME sont majoritaires et que peu de grandes entreprises émergent au dispositif.

Les sociétés dont plusieurs projets ont été retenus sont minoritaires par rapport à celles qui n'ont qu'un seul projet (ligne « Total » des colonnes « Entreprises ayant un projet retenu » et « Entreprises ayant plusieurs projets retenus »). Mais le multi-projet est l'apanage des sociétés de taille intermédiaire et grande, les PME ne représentant qu'un cinquième des sociétés multi-projets.

Figure 12 : Projets retenus par catégorie d'entreprise

Nombre, %

Catégorie d'entreprise	Entreprises ayant un projet retenu		Entreprises ayant plusieurs projets retenus		Ensemble	
	BITD	Hors BITD	BITD	Hors BITD	BITD	Hors BITD
PME	75	473	2	8	77	481
	60,5%	59,4%	15,4%	25,0%	56,2%	58,1%
ETI	37	246	7	16	44	262
	30%	31%	54%	50%	32%	32%
GE	12	43	4	7	16	50
	9,7%	5,4%	30,8%	21,9%	11,7%	6,0%
Non connue	0	34	0	1	0	35
	0%	4%	0%	3%	0%	4%
Total	124	796	13	32	137	828
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : Traitements OED d'après data.economie.gouv.fr, Répertoire Sirene - Insee, EID 2017 - OED.

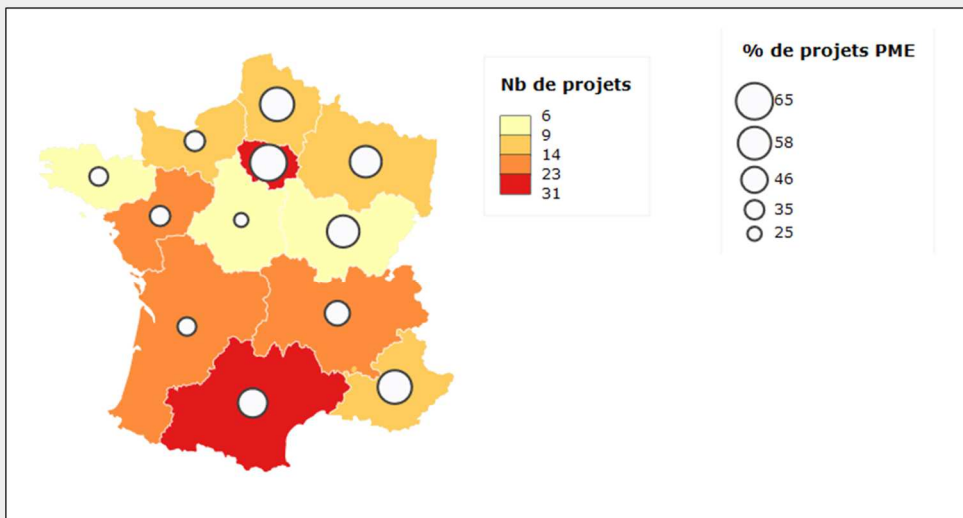
(3) Il s'agit de la transformation physique ou chimique de matériaux, substances ou composants en nouveaux produits pouvant être directement consommés ou entrant dans la composition d'une autre fabrication.

PME et territoires

Le plan de relance par appels d'offres industriels se déploie assez largement sur l'ensemble du territoire, mais surtout vers l'Ile-de-France et la moitié Sud (**Figure 13**). La prépondérance de l'aéronautique militaire est notable et explique que la Bretagne (naval militaire) ou le Centre-Val-de-Loire (missiles et munitions) n'apparaissent pas comme les régions hébergeant le plus de projets de l'industrie de défense.

Les PME de la défense dont au moins un projet a été retenu sont localisées sur l'ensemble du territoire métropolitain (hors Corse). Dans ces régions, les projets sont le fait de PME dans 46 % des cas, ce taux variant de 65 % en Ile-de-France à 25 % en Centre-Val de Loire.

Figure 13 : Projets industriels de la BITD par région



Made with Khartis

basemap from OpenStreetMap contributors (Odbl license)

Sources : Traitements OED d'après data.economie.gouv.fr, Répertoire Sirene - Insee, EID 2017 - OED.

Méthodologie

Deux sources principales de données sont utilisées :

- les données concernant les projets lauréats du plan « France Relance » (avec la géolocalisation des projets, leur description et l'identité de la société qui les portent). Elles datent du 23 avril 2021. Cette information est accessible sur le site internet : data.economie.gouv.fr ;
- le périmètre de la BITD est celui l'Enquête sur les Industries de la Défense (EID 2017, OED).

Ces sources sont appariées afin de déterminer la part des sociétés et projets de l'industrie de défense parmi l'ensemble des projets et sociétés retenus. Seules les sociétés du secteur industriel manufacturier sont considérées (car c'est le périmètre de l'enquête sur les industries de défense), soit 965 sociétés sur les 1 320 sociétés participant au plan de relance.

DÉFINITIONS

- Rentabilité économique (%) : (Excédent Brut d'Exploitation) / (immobilisations corporelles et incorporelles + besoin en fonds de roulement).
- Rentabilité financière (%) : (résultat net comptable) / (capitaux propres).
- Taux d'endettement : Le taux d'endettement mesure le niveau de la dette par rapport aux fonds propres. Il est égal à l'endettement financier, qui comprend :
 - les emprunts obligataires ;
 - les emprunts bancaires, dont les immobilisations en crédit-bail non amorties ;
 - les autres emprunts ;
 - les crédits bancaires courants, y compris les créances cédées non échues ;
 - les emprunts et avances de trésorerie reçus du groupe et des associés ;
 - les titres de créances négociables émis hors groupe) ;rapporté aux capitaux propres.
- Part des frais de personnel (%) : part de la rémunération du travail salarié dans la valeur ajoutée = (salaires et traitements + charges sociales) / (valeur ajoutée brute au coût des facteurs).
- Taux d'exportation (%) : (chiffre d'affaires à l'export) / (chiffre d'affaires total).
- Taux de valeur ajoutée : (valeur ajoutée) / (chiffre d'affaires total).

POUR EN SAVOIR PLUS

- ANDRIEU Yves-Marie, « Les entreprises fournisseurs de la défense : 16,6 Mds € d'achats aux entreprises résidentes en 2019 », *EcoDef Statistiques*, n° 150, mai 2020.
- ANDRIEU Y.-M., AUNAY T., *Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD), Document méthodologique sur l'élaboration des statistiques 2020*, avril 2021, OED.
- AUNAY T., « Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD), Document méthodologique sur l'élaboration des statistiques régionales 2020 », OED, avril 2021.
- « Les entreprises en France », Insee Références, édition 2020, décembre 2020.
- Observatoire des délais de paiement, rapport annuel 2019, Banque de France, Eurosysteme, octobre 2020.
- *Étude sur la sous-traitance dans les marchés publics*, OCEP, juillet 2020.
- Rapport sur l'évolution des PME 2020, Bpifrance, 2021.
- Observatoire économique de la commande publique :
 - <http://www.economie.gouv.fr/daj/observatoire-economique-commande-publique>
 - <http://www.bpifrance.fr/>
- Rapport de l'Observatoire des délais de paiement, Banque de France :
 - <https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-de-lobservatoire-des-delais-de-paiement>
- Le médiateur des entreprises :
 - <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>
- Portail Achats du ministère des Armées :
 - <https://www.achats.defense.gouv.fr/>
- Plan de relance :
 - <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>
 - <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

A PARAÎTRE

L'évaluation des retombées économiques régionales des dépenses de défense, EcoDef Références

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe MAURIET
Rédacteur en chef : Christian CALZADA
Maquettage et réalisation : OED
Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : EcoDef (En ligne)

www.defense.gouv.fr/sga